

ville de Cambrai

Arrondissement  
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

**OBJET : N° 19**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULÉ : VENTE À LA SOCIÉTÉ ADICSON DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZA441  
(5917M2 ENV) AVENUE GEORGES NUTTIN**

**Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.**

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;  
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;  
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;  
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;  
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE  
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS  
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART  
M. TRANOY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

La Ville de CAMBRAI est propriétaire d'un terrain nu cadastré ZA441 avenue Georges Nuttin, dans la zone économique « Cambrai-sud / Proville ».

La société ADICSON, spécialisée dans la sonorisation et l'éclairage de grands événements, souhaite se développer et recherche un terrain pour y construire un bâtiment d'activité avec bureaux.

Divisée suite à la vente récente de 1670 m<sup>2</sup> à la société TRADEX (délibération du 13 décembre 2021), cette parcelle, facile d'accès et située en zone économique, correspond à ses besoins.

Le 3 février 2023, les services fiscaux l'ont évaluée à 60 000 euros (10,14 € le m<sup>2</sup>) avec une marge de négociation de 10% (soit entre 9.13 € et 11.15€ le m<sup>2</sup>).

Une servitude de passage grève la parcelle au profit de la parcelle voisine cadastrée ZA421.

Dans un souci d'équité, l'offre proposée à Monsieur Arnaud DELSAUX, représentant la société ADICSON, correspond à celle faite à la société TRADEX, à savoir 10 (dix) euros le m<sup>2</sup>, soit un total de 59 170 € à confirmer par un document d'arpentage.

Le prix s'entend hors les taxes, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

De même, pour des raisons paysagères, la vente sera conditionnée à la plantation d'arbres à hautes tiges d'essences locales, à environ 4 mètres de la clôture arrière.

Aussi, il vous est demandé :

- de décider de la vente de la parcelle communale cadastrée ZA441 (5917 m<sup>2</sup> environ), à la société ADICSON, ou toute autre entité s'y substituant, dans les conditions fixées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération;
- de prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

En cas de non réalisation de la vente dans l'année qui suit la délibération, la vente et ses accessoires se trouveront annulés de plein droit.

Adopté à l'unanimité.

**Publié le** : 03 Avril 2023 à 09:28

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au  
Cadre de Vie, à l'Environnement  
et aux Travaux

